



Regard annuel sur le risque du BSIF pour l'exercice 2025-2026

13 mars 2025



BSIF
OSFI

Canada 

N° de cat. : IN3-42F-PDF

ISSN : 2818-1328

Bureau du surintendant des institutions financières

255 rue Albert – 12^{ième} étage

Ottawa, ON K1A 0H2

Téléphone : 1-800-385-8647

Courriel : information@osfi-bsif.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le gouvernement du Canada, 2025

Also available in English

Regard annuel sur le risque du BSIF pour l'exercice 2025-2026

Type de publication : Regard annuel sur le risque

Date : 13 mars 2025

[Générer un PDF \(/fr/print/pdf/node/2625\)](/fr/print/pdf/node/2625)

ISSN : 2818-131X

Table des matières

Introduction

Le Regard annuel sur le risque (RAR) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour l'exercice 2025-2026 présente une vue d'ensemble de l'environnement de risque, des risques prépondérants pesant actuellement sur le système financier canadien et des mesures que prend le BSIF en conséquence.

Les annexes font état de nos priorités en matière de consignes réglementaires et résument nos stratégies sectorielles de surveillance qui visent les institutions financières fédérales (les institutions) et les régimes de retraite fédéraux (les régimes de retraite) pour les périodes de l'année civile allant du deuxième trimestre de 2025 au deuxième trimestre de 2026.

Environnement de risque actuel

Au cours de la deuxième moitié de 2024, les marchés de capitaux ont été relativement calmes et se sont bien adaptés aux mesures adoptées par les banques centrales, qui ont délaissé les hausses de taux pour des baisses de taux. Les consommateurs autant que les entreprises ont continué à faire preuve de résilience malgré le ralentissement de la croissance économique et la hausse du chômage.

Si cette capacité de résilience témoigne des forces de notre système financier, il n'en reste pas moins que des vulnérabilités subsistent. Les niveaux d'endettement sont élevés et la croissance économique est entravée. Par exemple, les différends commerciaux et la turbulence géopolitique pourraient accroître l'incertitude économique.

Dans ce nouveau paysage de risque, il est de plus en plus difficile pour le Canada de tirer son épingle du jeu, lui qui a traditionnellement prospéré dans un environnement commercial ouvert et concurrentiel.

Le BSIF a consulté diverses parties prenantes au Canada au sujet d'éventuelles mesures qu'il pourrait prendre pour composer avec l'incertitude économique inhérente au protectionnisme commercial. Nous avons dressé une liste de mesures d'allègement que nous pourrions mettre en œuvre promptement si les conditions venaient à la justifier. Nous suivrons de près l'évolution du système financier canadien ainsi que de la conjoncture économique dans son ensemble, et nous réagirons en conséquence. Nous sommes prêts à faire fond, de manière responsable, sur la résilience que s'est forgée le secteur financier depuis la crise financière mondiale de 2008-2009.

En outre, la tendance à la numérisation des services financiers s'est accélérée, de l'avis du BSIF, et a entraîné des retombées positives pour le système financier, mais elle a parallèlement introduit de nouvelles vulnérabilités. Des risques tels que le cyberrisque, le risque lié aux technologies et le risque de crimes financiers persistent et sont étroitement liés.

Certes, l'innovation rapide dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) et les technologies connexes ouvrent de nouvelles avenues, mais elles font aussi apparaître de nouveaux risques. Bien que l'IA élargisse l'horizon des institutions financières sur le plan

de la croissance et de l'efficacité, elle pose aussi des défis inédits liés à la gouvernance et à la complexité. De même, l'IA pourrait accentuer les risques existants comme la fraude et d'autres crimes financiers.

S'il est vrai que les risques mis en relief dans la publication de l'an dernier sont les mêmes que ceux portés à votre attention dans le rapport de cette année, nos priorités et l'environnement de risque ont quant à eux considérablement changé. L'ordre de présentation des risques dans le RAR de cette année reflète le changement substantiel d'orientation de nos travaux. Les risques figurant ci-après sont les risques prépondérants pesant sur les institutions canadiennes et constituent des axes de surveillance prioritaires. L'environnement de risque actuel étant caractérisé par une amplification des menaces, il est plus probable que les risques se concrétisent. Cet environnement est la toile de fond et le contexte motivant le choix des risques sur lesquels nous nous pencherons en priorité tout au long de l'exercice et des mesures que nous prenons pour gérer certains risques.

Risques prépondérants en 2025-2026

Cette année, le RAR se focalise sur quatre risques, énumérés ici par ordre d'importance.



Risques liés à l'intégrité et à la sécurité



Risques liés aux prêts de gros



Risques de financement et de liquidité



Risques liés aux prêts hypothécaires et aux prêts garantis par un bien immobilier (prêts RESL)

Risques liés à l'intégrité et à la sécurité

L'accentuation des tensions géopolitiques, le rythme soutenu des progrès technologiques et la dépendance accrue à un réseau complexe de tiers fragilisent **l'intégrité et la sécurité** ([//fr/risques/integrite-securite-ingerence-etrangere](https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/risques/integrite-securite-ingerence-etrangere)) des institutions canadiennes et du système financier. Au vu du nombre de menaces à l'intégrité et à la sécurité, et de la complexité de la gestion de ces menaces, nous avons haussé ces risques au rang de première priorité.

Les criminels et les acteurs associés à des États se livrent à des activités (comme le blanchiment d'argent, la fraude et la perpétration de cyberattaques) de plus en plus complexes et difficiles à détecter. Nous croyons que ces activités continueront de prendre

de l'ampleur en raison des avancées de l'IA, de la numérisation et de la dépendance accrue aux tiers fournisseurs de services. Dans un climat politique instable, les acteurs étatiques et les acteurs parrainés par des États pourraient cibler les institutions canadiennes pour en tirer, certes, des gains financiers, mais aussi pour promouvoir leurs objectifs politiques et perturber le bon fonctionnement de l'infrastructure financière canadienne et de l'économie en général.

La multiplication des mesures réglementaires adoptées à l'échelle mondiale pour combattre les crimes financiers met en évidence le risque que présentent les menaces à l'intégrité et à la sécurité. Une institution dont les politiques, procédures et mécanismes de gouvernance en matière d'intégrité et de sécurité seraient lacunaires pourrait se voir imposer de fortes pressions et sanctions par les administrations étrangères, surtout si les lacunes pourraient avoir facilité le blanchiment d'argent, le trafic de drogue ou d'autres activités illicites et interdites ou jugées intolérables par les organismes de réglementation étrangers.

Nous constatons une hausse du nombre d'attaques par rançongiciel, d'exploitations de faille logicielle et de fuites de données à l'échelle mondiale. Les institutions sont constamment la cible de cyberattaques et elles doivent faire preuve d'une grande vigilance pour protéger leur résilience opérationnelle et leurs parties prenantes.

La dépendance accrue aux tiers fournisseurs de services et l'absence de cadres réglementaires rigoureux dans de nombreux secteurs où ces tiers sont présents ouvrent la porte à de nouvelles formes de cyberattaques et de menaces internes. Les institutions financières devront faire preuve de diligence raisonnable pour s'assurer que leur réseau complexe de fournisseurs de services est sûr et qu'elles ont la résilience opérationnelle nécessaire pour composer avec des perturbations de leurs activités.

De nombreuses menaces planant sur leur intégrité et leur sécurité, les institutions financières doivent impérativement appliquer des contrôles rigoureux en ce qui a trait à la conformité, au risque et à la gouvernance, et s'engager à tenir leurs cadres de gestion des risques à jour.

Réponse du BSIF

Le paysage des menaces évoluant rapidement, nous avons entrepris un vaste éventail d'activités pour gérer les risques liés à l'intégrité et à la sécurité et nous continuerons d'y travailler au cours de la prochaine année. Notre Secteur de la sécurité nationale (SSN) s'attache à resserrer les liens avec ses partenaires des services de la sécurité et du renseignement afin d'être mieux à même d'évaluer les risques liés à l'intégrité et à la sécurité lors des processus d'approbation et des examens de surveillance et d'améliorer la résilience des institutions face aux menaces à leur sécurité. Nos équipes du renseignement au sein du SSN sont à évaluer globalement les risques liés à la sécurité que posent les personnes et les entités pouvant exercer une influence sur les institutions, en s'attardant plus spécifiquement à celles provenant de pays étrangers. Récemment, nous avons coorganisé un forum d'échange de renseignements classifiés sur les menaces pour la sécurité nationale où des spécialistes du milieu de la sécurité et du renseignement au Canada ont fourni des informations éclairantes pour aider les participants à évaluer les menaces géopolitiques, cybernétiques et internes pesant sur leur institution. Des membres de la haute direction des institutions financières canadiennes ont pris part à cette grande première, et nous comptons répéter l'expérience au moins une fois l'an au cours des prochaines années.

Les renseignements que nous avons reçus des institutions à la suite de la publication de notre ligne directrice [Intégrité et sécurité \(/fr/consignes/repertoire-consignes/integrite-securite-ligne-directrice\)](#) en janvier 2024 nous ont permis de nous faire une idée de l'efficacité des politiques et procédures pour contrer les menaces à l'intégrité et à la sécurité. Nous avons remis un premier rapport annuel sur l'intégrité et la sécurité des institutions financières fédérales au ministre des Finances en décembre 2024. En mars 2025, nous communiquerons au secteur certains thèmes dégagés de notre analyse. En outre, nous prendrons contact avec certaines institutions pour souligner des aspects qui ne répondent pas aux attentes.

Pour évaluer la gestion qu'exercent les institutions à l'égard des risques liés à l'intégrité et à la sécurité, nous nous entretenons directement avec elles, nous réalisons des examens ciblés et nous analysons des données sur le risque opérationnel, le risque lié aux tiers, le risque lié aux technologies, le risque de non-conformité, le risque lié à la gouvernance et

le cyberrisque. Nous comptons resserrer nos attentes en matière de gouvernance d'entreprise, notamment en ce qui concerne l'aptitude et les responsabilités des membres des conseils d'administration et de la haute direction. Nous prévoyons d'ailleurs de lancer une consultation sur une version à l'étude d'une nouvelle ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise et les responsabilités connexes cet automne.

Nous portons désormais une plus grande attention à l'IA et à ses répercussions sur l'intégrité et la sécurité des institutions. Nous travaillons de concert avec le secteur privé, le ministère des Finances, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) pour asseoir notre compréhension des incidences de l'IA sur une vaste gamme de risques liés à l'intégrité et à la sécurité. Nous menons aussi des travaux de surveillance pour évaluer les risques liés à l'IA et l'état de préparation des institutions à gérer ces risques.

De même, nous avons resserré le processus de signalement que doivent suivre les institutions pour aviser le BSIF de la survenance d'incidents cybernétiques et technologiques. Les améliorations apportées contribuent au recensement opportun des risques, à l'établissement de comparaisons avec les pairs et à la prise de mesures de surveillance.

Risques liés aux prêts de gros

Les détenteurs de prêts commerciaux et de prêts aux grandes entreprises demeurent aux prises avec une conjoncture économique difficile. Malgré les récentes baisses de taux d'intérêt, les entreprises continuent de souffrir de l'incertitude macroéconomique, de la hausse des frais de service de la dette et du fléchissement de la demande des consommateurs, ce qui pourrait compliquer le refinancement. La réalité géopolitique, y compris la tendance accrue au protectionnisme commercial, pourrait nuire aux secteurs et exacerber les vulnérabilités des institutions que nous surveillons.

Bien qu'il n'y ait pas eu d'importantes pertes de crédit, la détérioration de la notation de crédit pourrait s'accroître étant donné la tendance à la hausse des arriérés et défauts de paiement. Les services de crédit privé accroissent leur présence et leurs interactions avec les institutions financières fédérales. Cette nouvelle réalité entraîne de nouveaux risques pour le secteur, par exemple des modalités de prêt plus souples qui pourraient mener à des normes de souscription moins rigoureuses.

Le secteur de l'immobilier commercial, surtout les sous-secteurs des immeubles de bureaux et des prêts destinés à l'aménagement de terrains et à la construction de bâtiments, est affaibli par la réduction de la demande et les taux d'intérêt qui demeurent élevés malgré de récentes baisses. La valeur des immeubles de bureaux diminue en raison du taux d'inoccupation important. De nombreuses entreprises continuent d'offrir des modalités de télétravail et pourraient décider de réduire leur surface de bureaux au renouvellement de leur bail. Les vieux immeubles et ceux moins avantageusement situés sont les plus touchés. Les propriétaires pourraient devoir injecter de nouveaux capitaux pour refinancer leurs immeubles en position défavorable. L'immobilier commercial industriel, qui se portait bien, connaît maintenant des soubresauts et la durabilité des évaluations suscite des préoccupations. La demande étant en baisse alors qu'un nombre croissant de projets sont achevés, l'offre en immobilier commercial augmente, phénomène qui pourrait s'accroître dans une économie au ralenti.

De même, la construction de tours d'habitation en copropriété connaît un ralentissement marqué, source de stress accru pour certains promoteurs. La baisse de la demande, la dépréciation foncière et la hausse des coûts de construction sont tous des freins à court terme pour les promoteurs. Les préventes prennent plus de temps à atteindre les seuils nécessaires à l'avancement de la concrétisation des projets, ce qui occasionne retards et annulations. La dépréciation foncière et les taux d'intérêt contribuent aussi au risque de désistement.

Les risques liés à l'immobilier commercial peuvent avoir des ramifications sur d'autres secteurs, y compris sur le secteur bancaire par la voie des fonctions d'octroi de prêts directs et indirects, sur les sociétés d'assurance vie par la voie de leurs expositions importantes à l'immobilier commercial (y compris les investissements dans des prêts

hypothécaires commerciaux et des droits de propriété, particulièrement dans le sous-secteur des immeubles de bureaux) et sur les caisses de retraite par la voie de leurs placements.

Réponse du BSIF

Le paysage de crédit gagnant en volatilité et en incertitude, nous axons nos efforts de surveillance sur l'évaluation de l'évolution de la situation, à l'échelle nationale autant qu'internationale, et des facteurs qui pourraient ébranler l'environnement de crédit de nos institutions. Nous effectuons, en continu, des recherches et des analyses pour faciliter le recensement des tendances en matière de risques liés aux prêts de gros et prendre les mesures appropriées pour s'y adapter.

Nous continuons d'évaluer les pratiques en matière de gestion du risque de crédit, le provisionnement pour pertes sur prêts ainsi que les vulnérabilités (emprunteurs et portefeuilles) au sein des institutions. En outre, nous menons des examens aux fins de surveillance sur les pratiques de gestion de comptes, les cotes de risque et la préparation aux replis économiques. Les institutions peuvent s'attendre à ce que nous leur posions des questions de suivi et à ce que nous leur demandions des informations supplémentaires dans le cadre de nos activités de suivi et de nos examens.

Pour étayer nos travaux de surveillance, nous avons procédé à un appel élargi de données sur les activités autres que de détail à l'échelle des prêts, qui vise à recueillir des données détaillées auprès des institutions sur leurs expositions au risque lié aux prêts de gros. Cet appel de données nous procure des renseignements à jour sur les risques de crédit à l'échelle du système financier et rehausse notre capacité à recenser les vulnérabilités et à évaluer les effets possibles de certains scénarios de crise. En outre, ces données nous permettent de faire un suivi du respect par les institutions de nos attentes sur le plan de la surveillance qui sont énoncées dans nos consignes réglementaires en nous aidant à établir des comparaisons entre pairs et à adopter une approche ciblée à l'égard des travaux de surveillance en lien avec ce risque.

Risques de financement et de liquidité

Au cours de la dernière année, le niveau de confiance envers les marchés et la conjoncture ont assuré des conditions de liquidité et de financement stables aux institutions financières. Le regain d'incertitude dans les marchés de capitaux, surtout du fait de l'intensification du risque géopolitique, pourrait ébranler cette stabilité s'il incite les acteurs du marché à réévaluer leur propension à prendre des risques.

Les flux de dépôts dans les banques sont demeurés stables en raison de la confiance de la clientèle de détail envers le système bancaire. Les marchés de financement de gros fonctionnent efficacement, les banques centrales de partout dans le monde poursuivant leur changement d'approche, soit de préconiser des politiques d'accompagnement monétaire plutôt que des taux directeurs élevés. Les institutions voient encore un grand engouement des investisseurs lorsqu'elles se tournent vers les marchés pour obtenir du financement. Toutefois, si le regain d'incertitude géopolitique venait à se faire ressentir sur les marchés de capitaux, il pourrait en découler des chocs de liquidités. Ces chocs peuvent apparaître soudainement si l'opinion des déposants ou des contreparties change face à la volatilité macroéconomique, à des événements générateurs de risque propres à une banque ou à ces deux facteurs simultanément.

Si l'incertitude géopolitique et macroéconomique s'accroît et provoque de fortes et fréquentes fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change ou du crédit, les marchés de financement de gros pourraient se resserrer rapidement, réduisant ainsi l'accès aux marchés et augmentant les écarts et les coûts de couverture. Des marchés financiers dysfonctionnels nuiraient au système financier mondial.

Les marchés de financement et de liquidité étant fortement interreliés, il s'avère très probable qu'un événement générateur de risque se propage rapidement. Par exemple, la liquidité intrajournalière est intrinsèquement vulnérable étant donné que les flux de paiement transitent de plus en plus en temps quasi réel, tendance exacerbée par l'accélération de la numérisation, ce qui pourrait réduire le temps de réaction pour mettre en œuvre une tactique réfléchie de lutte contre une crise. Une quelconque perturbation pourrait rapidement provoquer une crise des liquidités qui se propagerait

chez les contreparties de paiement et dans l'ensemble du système. De même, les institutions dépendant d'un financement en devises pourraient subir des perturbations inattendues selon la volatilité des devises ou un intérêt moindre des contreparties. Par ailleurs, des liens existent aussi entre les marchés de liquidité et de financement et les marchés de crédit. Les institutions qui ont recours aux marchés de titrisation pour obtenir du financement pourraient être confrontées à des défis de taille si la conjoncture économique venait réduire la propension à prendre des risques de crédit.

Réponse du BSIF

En 2025, nous comptons évaluer le risque de liquidité découlant des complexités que représente pour les institutions le fait d'exercer des activités dans de multiples territoires et devises. Le plan se déclinera comme suit :

- Nous évaluerons l'état de préparation des institutions à l'éventualité où elles devraient composer avec des tensions résultant des flux de liquidités transfrontières et une asymétrie de devises. Ce faisant, nous nous pencherons sur des aspects liés aux expositions, sur la propension à prendre des risques et les limites fixées à cet égard, sur les stratégies d'atténuation et sur les plans d'urgence.
- Nous continuerons à établir un portrait plus en profondeur de la gestion du risque de liquidité lié aux activités étrangères d'importance des institutions. Nous évaluerons aussi l'efficacité des programmes de gestion à la lumière des conditions du marché d'accueil et des attentes réglementaires, et leur harmonisation avec le cadre organisationnel.

Nous continuerons également notre révision ciblée des consignes ayant trait à la liquidité, en plus de ce qui est énoncé dans les plans de surveillance. Plus précisément, nous comptons lancer une consultation sur une version révisée de la ligne directrice Normes de liquidité, dans laquelle figureront de nouvelles catégories de financement pour mieux refléter les sources de financement émergentes. Nous entendons également lancer une consultation sur une approche plus structurée à l'égard de la surveillance du risque de liquidité. La consultation prendra la forme d'un document de travail décrivant un

processus interne d'évaluation de l'adéquation des liquidités, processus qui exigera des plans globaux de gestion des liquidités et une approche stratégique en ce qui a trait à la gestion et à l'atténuation du risque.

Risques liés aux prêts hypothécaires et aux prêts garantis par un bien immobilier (prêts RESL)

Les récentes baisses de taux d'intérêt, qui représentent une réduction de 200 points de base depuis juin 2024, ont allégé le fardeau des détenteurs de prêts hypothécaires résidentiels. Toutefois, au renouvellement de leur prêt, de nombreux emprunteurs risquent d'obtenir un taux hypothécaire plus élevé que celui consenti à l'octroi de leur prêt.

En date de novembre 2024, 36 % des prêts hypothécaires en cours dont les paiements n'avaient pas augmenté depuis l'octroi devaient être renouvelés d'ici la fin de 2026. Il s'agit de prêts hypothécaires à taux d'intérêt fixe (PHTF) et de prêts hypothécaires à taux variable et à versements fixes (PHTVVF) qui ont été accordés alors que les taux d'intérêt atteignaient un creux historique. Ce sont les versements hypothécaires des PHTVVF qui devraient subir la plus forte hausse au moment du renouvellement. S'il est vrai qu'une baisse des taux d'intérêt pourrait réduire l'ampleur de la hausse des versements, elle pourrait aussi se traduire par une augmentation des PHTVVF octroyés.

À l'échelle nationale, les arriérés de paiement ont augmenté, alors qu'ils atteignaient des creux historiques, mais demeurent en deçà des niveaux constatés avant la pandémie. Nous nous attendons à ce que les arriérés de paiement continuent de croître étant donné qu'au fil des renouvellements, les détenteurs de prêts hypothécaires devront effectuer des versements plus élevés. Il convient de noter que la situation diffère entre les régions du Canada, la région du Grand Toronto et la région du Grand Vancouver affichant les plus forts indicateurs de difficultés.

Comme cela a été précisé précédemment, le marché des logements en copropriété est mis à rude épreuve depuis le rattrapage en 2024 du retard dans le carnet de commandes de projets de construction de logements en copropriété, ce qui a mené à une offre

excédentaire dans un marché faible. Parallèlement, la demande des investisseurs et des emprunteurs propriétaires-occupants a considérablement fléchi en raison des coûts de portage négatifs, de l'absence d'appréciation foncière, et des pressions économiques.

Les facteurs ayant secoué la conjoncture économique, comme la hausse des taux de chômage et l'incertitude que laisse planer la montée possible du protectionnisme commercial aux États-Unis, pourraient se traduire par une incapacité pour certains segments plus vulnérables du marché de s'acquitter de leur dette hypothécaire. La concrétisation de cette éventualité pourrait freiner la reprise du marché de l'habitation et la stabilisation des risques liés aux prêts RESL.

Réponse du BSIF

Nous assurons un suivi constant des profils de risque liés aux activités de souscription de prêts hypothécaires résidentiels des institutions en misant sur l'analytique avancée et un cadre d'examen rigoureux pour nous assurer que les prêteurs hypothécaires appliquent des normes de souscription prudentes et adoptent les pratiques de gestion de comptes et de portefeuilles énoncées dans notre ligne directrice B-20.

La proportion de PHTVVF en amortissement négatif, c'est-à-dire pour lesquels les détenteurs ne paient que l'intérêt, a baissé de 60 % (alors qu'elle avait atteint des niveaux records en 2023) par suite de la prise de mesures proactives par les banques et les emprunteurs et de la diminution des taux d'intérêt. Par contre, nous continuons de promouvoir la gestion active des risques que représentent les PHTVVF en incitant les institutions à constituer des provisions pour pertes sur prêts adéquates et à intervenir rapidement auprès des emprunteurs vulnérables à un éventuel choc de paiement.

En 2024, nous avons clarifié nos attentes quant aux pratiques saines devant guider l'octroi de mesures de tolérance aux emprunteurs en difficulté financière sachant qu'un grand nombre de prêts hypothécaires devront être renouvelés à des taux supérieurs sur fond d'augmentation du coût de la vie et du taux d'endettement élevé des ménages. Nous avons également instauré une limite propre à chaque institution venant restreindre la proportion de prêts hypothécaires octroyés sans assurance qui peuvent excéder un ratio prêt-revenu de 4,5 afin de prévenir un endettement excessif des ménages, surtout

lorsque les taux d'intérêt sont faibles. Grâce à cette mesure, le BSIF est mieux outillé pour surveiller les concentrations de risques dans le milieu du courtage hypothécaire et les atténuer. Nous continuerons de travailler sur ces mesures au cours de la prochaine année.

Toujours en 2024, nous avons retiré l'exigence d'application du taux admissible minimal lors du transfert direct d'une institution fédérale à un autre d'un prêt hypothécaire autonome non assuré.

Annexe I – Publications trimestrielles prévues pour l'exercice 2025-2026

Vous trouverez de plus amples informations sur nos priorités en matière de consignes pour la période de l'année civile allant du deuxième trimestre de 2025 au premier trimestre de 2026 à la page de notre site Web intitulée [Calendrier de publication des politiques et des annonces \(/fr/propos-du-bsif/progres-nos-projets/modernisation-politiques-consignes-activites-surveillance-en-faveur-lefficacite-reglementation#toc3\)](#).

Publication des consignes du BSIF – Publications trimestrielles et Journées d'information

De 2024 au début de 2025, le BSIF a pu mettre à l'essai son projet pilote de Publication trimestrielle à trois occasions. À ces dates, dans la mesure du possible, lignes directrices, avis relatifs à la réglementation et consultations du BSIF pour cet exercice ont été publiés simultanément. Puis se sont tenues, deux semaines plus tard, diverses séances à l'occasion d'une Journée d'information au cours desquelles les acteurs des secteurs pouvaient poser des questions.

Au terme de chacune des Publications trimestrielles et des Journées d'information, mais aussi dans le cadre de son dialogue continu avec ses intervenants, le BSIF a évalué l'efficacité de son projet pilote. Il en ressort que, depuis son lancement, le projet pilote est perçu d'un œil incroyablement positif, les avis étant que les Publications trimestrielles et les Journées d'information répondent à la majorité ou à tous les besoins des intervenants. De façon générale, les commentaires reçus étaient positifs et portaient surtout sur l'utilité de connaître à l'avance ce qui serait publié et d'avoir deux semaines entre la Publication trimestrielle et la Journée d'information. Tout de même, certains ont indiqué ne pas voir l'utilité du point de presse technique tenu lors de la journée d'annonce.

Par conséquent, le BSIF maintiendra le calendrier des Publications trimestrielles et des Journées d'information pour l'exercice 2025-2026. Toutefois, à la lumière des commentaires reçus, de petites modifications seront apportées, dont :

- l'abandon des dates fixes à chaque trimestre pour offrir davantage de souplesse (c.-à-d. de tenir les Publications trimestrielles le troisième jeudi du deuxième mois du trimestre, et les Journées d'information le premier jeudi du troisième mois du trimestre);
- l'abandon de la séance d'information à l'intention des parties prenantes qui était tenue le même jour que la Publication trimestrielle.

Voici le calendrier qui sera suivi pour l'exercice 2025-2026, que vous trouverez également sur le site Web du BSIF :

T2 de 2025

- Publication trimestrielle – Jeudi 22 mai 2025
- Journée d'information – Vendredi 6 juin 2025

T3 de 2025

- Publication trimestrielle – Jeudi 11 septembre 2025
- Journée d'information – Jeudi 25 septembre 2025

T4 de 2025

- Publication trimestrielle – Jeudi 20 novembre 2025
- Journée d'information - Jeudi 4 décembre 2025

T1 de 2026

- Publication trimestrielle – Jeudi 29 janvier 2026
- Journée d'information – Jeudi 12 février 2026

Cette approche uniforme offre une prévisibilité et une transparence continue quant aux travaux du BSIF, tout en simplifiant l'approche de publication des consignes. Cela dit, le BSIF fera des annonces en dehors de ce calendrier dans les circonstances suivantes :

- les situations importantes qui nécessitent des mesures immédiates et urgentes, lorsque le fait de ne pas agir sur-le-champ et d'attendre la prochaine Publication trimestrielle serait préjudiciable au système financier canadien;
- les activités conjointes, coordonnées ou intergouvernementales dans le cadre desquelles le BSIF doit coordonner la date de communication avec un autre ministère, intervenant, ordre de gouvernement ou organisme international.

Cette approche **exclut** les annonces au sujet de la réserve pour stabilité intérieure (RSI) ainsi que la publication du Regard annuel sur le risque (RAR) et de sa mise à jour semestrielle.

Annexe II — Stratégies sectorielles de surveillance

La présente annexe résume les stratégies sectorielles retenues pour assurer la surveillance des secteurs des régimes de retraite et de l'assurance et du secteur bancaire. Ces stratégies présentent nombre de similitudes, du fait qu'elles s'inscrivent dans le

contexte du Cadre de surveillance ainsi que du Regard annuel sur le risque et des registres de risques sectoriels.

Dans le cadre de nos travaux de surveillance, qui comprennent des activités de suivi et des examens (idiosyncratiques et thématiques, aussi appelés « examens pansectoriels »), nous cherchons à accroître la portée et le niveau de détail de nos évaluations du risque. Pour tous nos travaux de surveillance, nous suivons une approche fondée sur le risque qui tient compte de l'environnement de risque, de notre propension à prendre des risques et des contraintes sur le plan des ressources des équipes de première ligne et des spécialistes.

Nous présentons ces stratégies par secteur, chacun comportant trois sections : Introduction, Priorités pour 2025-2026 et Précisions sur les priorités de surveillance. Avant d'aborder les stratégies propres aux différents secteurs, nous tenons à parler de l'importance de notre mandat élargi par rapport à l'évaluation des politiques et des procédures des institutions financières fédérales (les « institutions »), afin d'aider celles-ci à se protéger contre les menaces pesant sur leur intégrité ou leur sécurité.

Évaluation des risques menaçant l'intégrité et la sécurité

Les points à considérer sur le plan de la surveillance de l'intégrité et de la sécurité peuvent influencer sur l'un ou l'autre des quatre piliers du Cadre de surveillance – risque d'exploitation, résilience financière, résilience opérationnelle et gouvernance du risque.

Nos travaux de surveillance au cours de l'année à venir s'appuieront sur les thèmes sectoriels que nous avons relevés lors de notre première année d'évaluations des risques en matière d'intégrité et de sécurité et que nous avons communiqués aux institutions en mars 2025, ainsi que sur les travaux en cours dans ce domaine.

Secteur des régimes de retraite

Introduction

Les régimes de retraite privés d'employeurs constituent une importante source de revenus de retraite pour les employés et leur famille. En règle générale, les employeurs établissent des régimes volontairement.

Nous surveillons les régimes de retraite privés et les régimes de pension agréés collectifs auxquels participent des personnes qui travaillent dans des secteurs de compétence fédérale afin de vérifier si ces régimes respectent les exigences minimales de capitalisation, de même que les exigences de la loi et les exigences du régime de surveillance. Nous ciblons la viabilité à long terme et la sécurité des prestations plutôt que les activités quotidiennes.

Récemment, l'environnement des taux d'intérêt à la hausse a permis le maintien des ratios de solvabilité des régimes. Toutefois, des risques d'investissement et de liquidité subsistent en raison de la volatilité des marchés et des taux d'intérêt.

Priorités pour 2025-2026

Voici les priorités des équipes de surveillance du secteur des régimes de retraite pour l'exercice à venir :

- Maintenir le cap sur le suivi et le contrôle du respect des exigences minimales de capitalisation, des exigences de la loi et des exigences du régime de surveillance
- Faire avancer la quantification des risques et améliorer l'approche en matière de surveillance, en particulier par rapport à nos principaux régimes de retraite, conformément à notre Cadre de surveillance
- Préserver la confiance du public dans le secteur des régimes de retraite en répondant aux demandes d'information des administrateurs, des participants et des autres parties prenantes
- Participer à la transition fructueuse du système d'évaluation des risques des régimes de retraite (SERRR) à Vu, y compris les nouveaux outils d'analyse et de production de rapports sur les régimes de retraite

Précisions sur les priorités de surveillance pour 2025-2026

Nous continuerons de nous appuyer sur les données issues de nos indicateurs de risque pour établir l'ordre de priorité des travaux, notamment quels rapports d'évaluation doivent être examinés en profondeur. Nous poursuivrons également l'examen des modifications apportées aux régimes de retraite, en plus de veiller activement au versement des sommes dues par les promoteurs des régimes.

Secteur de l'assurance

Introduction

La situation de forte concurrence entraîne des changements dans les circuits de distribution et pousse les sociétés qui cherchent à faire des économies d'échelle à viser une croissance externe (ou « inorganique »), ce qui peut se traduire par des risques d'exécution et d'exploitation. En plus de devoir composer avec une incertitude croissante et des menaces à leur intégrité et à leur sécurité, comme cela a été exposé précédemment, les sociétés d'assurance font face à des facteurs défavorables, dont la volatilité continue des investissements, l'inflation importante des indemnités à verser au titre de l'assurance automobile, et l'incidence des catastrophes naturelles. Dans le secteur de l'assurance multirisques, l'année 2024 a été exceptionnelle avec plus de 8,5 milliards de dollars en réclamations pour catastrophes, après avoir observé pendant des années une augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques.

Priorités pour 2025-2026

Voici les priorités des équipes de surveillance du secteur de l'assurance pour l'exercice à venir :

- Continuer de privilégier les pratiques de gestion du capital, en mettant l'accent sur l'évaluation de la manière dont les assureurs établissent les cibles internes et les principales pratiques commerciales qui ont des conséquences sur leurs ratios de capital
- Insister davantage sur la résilience opérationnelle en menant des activités ciblées à l'égard de la cyberrésilience et du risque lié aux fournisseurs tiers en lien avec les activités essentielles qui sont imparties

- Évaluer les pratiques de gouvernance du risque à l'égard de la supervision des risques d'exploitation

Nous tiendrons compte des environnements macroéconomique et géopolitique, et des répercussions des menaces à l'intégrité et à la sécurité, dans la réalisation des travaux de surveillance susmentionnés.

Précisions sur les priorités de surveillance pour 2025-2026

En 2025-2026, les travaux de surveillance du secteur de l'assurance porteront sur les principaux piliers du Cadre de surveillance, ainsi que sur l'application de la *Loi sur les sociétés d'assurance* (LSA). Dans le cadre de nos travaux, nous mettrons l'accent sur les mesures prises par les assureurs pour corriger les lacunes relevées dans leurs politiques et leurs procédures et qui constituent des menaces en matière de résilience et de gouvernance du risque.

Risque d'exploitation

Nous suivrons de près les stratégies et les plans d'affaires des assureurs ainsi que les facteurs de risque externes afin d'évaluer les menaces et les vulnérabilités qui pèsent sur les modèles d'affaires des assureurs. Nous évaluerons l'exposition de la stratégie d'affaires aux risques géopolitiques et aux risques d'intégration liés à la poursuite d'une croissance inorganique, ainsi que les implications des risques géopolitiques sur les perturbations des chaînes d'approvisionnement et l'inflation des sinistres, en particulier chez les sociétés d'assurance multirisques.

Dans le cas des groupes d'assurance actifs à l'échelle internationale (GAAEI) pour lesquels le BSIF est l'organisme de surveillance à l'échelle du groupe, nous étayerons ces évaluations par la tenue de collèges de surveillance. De plus, nous participerons aux collèges de surveillance des assureurs internationaux qui exercent des activités au Canada.

Résilience financière

Nous effectuerons des examens thématiques pour une cohorte d'assureurs sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (dispositif ORSA) afin d'évaluer l'exhaustivité des risques pris en compte, l'ampleur des avantages de la diversification et la portée des scénarios étudiés lorsque les assureurs établissent leurs cibles internes. Nous effectuerons aussi un examen thématique du secteur de l'assurance automobile, afin d'évaluer l'efficacité de la supervision des risques et l'incidence que l'évolution des risques peut avoir sur les gains et le capital.

Par ailleurs, nous poursuivrons l'analyse des conséquences que l'évolution du marché de l'habitation a sur la résilience financière des assureurs hypothécaires.

Pour certaines sociétés d'assurance vie, nous évaluerons le risque d'investissement, la gestion actif-passif et les conséquences des pratiques comptables de l'IFRS 17 sur le capital. Enfin, nous surveillerons la résilience de tous les assureurs face à la transition climatique et aux risques physiques.

Résilience opérationnelle

Nous effectuerons un examen thématique de la gestion du risque lié aux tiers en lien avec les fonctions essentielles des GAAEI qui sont imparties. Dans le cas des assureurs qui auront été choisis, nous prévoyons d'effectuer des examens ciblés du cyberrisque et du risque lié à l'obsolescence des technologies, ainsi qu'un suivi thématique de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et de la supervision du risque connexe. Nous poursuivrons la mise en œuvre progressive du test de la cyberrésilience fondé sur le renseignement (TCFR) auprès des grands assureurs. De même, pour tous les assureurs, nous donnerons suite à tous les cyberincidents importants qui nous sont signalés et évaluerons leur niveau de préparation face aux cyberrisques.

Gouvernance du risque

Un examen du risque de non-conformité sera mené pour évaluer la gouvernance du risque, en mettant l'accent sur la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) pour les sociétés d'assurance vie et sur la qualité des données réglementaires pour les sociétés d'assurance multirisque. Nous continuerons d'évaluer le risque lié à l'exécution de

transformations technologiques et opérationnelles complexes. Nous continuerons aussi de surveiller et d'évaluer le recours aux regroupements de fonctions de supervision par les sociétés d'assurance.

Secteur bancaire

Introduction

En 2025, les tendances relatives aux taux de chômage joueront un rôle crucial à l'égard des résultats et de la résilience des banques. L'incertitude économique et politique au Canada constitue une préoccupation majeure, et les perspectives sont d'autant plus exacerbées par les éventuels changements au niveau de la politique commerciale des États-Unis et les conflits géopolitiques en cours.

Priorités pour 2025-2026

Les priorités des équipes de surveillance du secteur bancaire s'apparentent à celles des équipes de surveillance du secteur de l'assurance. Voici ces priorités pour l'exercice à venir :

- Continuer de privilégier la prudence à l'égard des pratiques de gestion des fonds propres et des liquidités, en mettant l'accent sur l'évaluation de la manière dont les banques établissent les cibles internes, y compris le rôle du 2e pilier, et les principales pratiques commerciales qui ont des conséquences sur leurs ratios de fonds propres et de liquidité
- Maintenir l'étendue des activités de surveillance portant sur les principaux risques de crédit, en particulier les prêts garantis par des biens immobiliers (RESL), ainsi que les prêts aux grandes entreprises et les prêts commerciaux
- Insister davantage sur la résilience opérationnelle en menant des activités ciblées à l'égard de la cyberrésilience et du risque lié aux fournisseurs tiers en lien avec les activités essentielles qui sont imparties
- Évaluer les pratiques de gouvernance du risque, notamment en mettant davantage l'accent sur la supervision de la gestion de la conformité.

À l'instar de ce que nous ferons pour le secteur de l'assurance, nous tiendrons compte des environnements macroéconomique et géopolitique, et des répercussions des menaces à l'intégrité et à la sécurité, dans la réalisation des travaux de surveillance susmentionnés.

Précisions sur les priorités de surveillance pour 2025-2026

Tout comme pour le secteur de l'assurance, les travaux de surveillance du secteur bancaire porteront sur les quatre domaines d'évaluation du risque du Cadre de surveillance.

Risque d'exploitation

Nous suivrons de près les stratégies et les plans d'affaires des banques ainsi que les facteurs de risque externes et internes afin d'évaluer les vulnérabilités qui pèsent sur leurs modèles d'affaires. Cela comprendra l'évaluation des risques stratégiques et/ou d'exécution associés à l'intégration de nouvelles acquisitions, au lancement de nouveaux secteurs d'activité importants (ou à l'entrée sur de nouveaux marchés) et aux initiatives de redressement à grande échelle.

Dans le cas des banques d'importance systémique (BIS), nous appuierons ces évaluations par la tenue de collèges de surveillance et de groupes de gestion de crise (GGC). De plus, nous participerons aux collèges de surveillance des banques internationales qui exercent des activités au Canada.

Résilience financière

En ce qui concerne les banques à dimension plutôt nationale, nous en choisirons certaines pour effectuer un examen ciblé des processus internes d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) de 2024 qui comprendra une analyse des mesures prises par les banques en réponse aux recommandations découlant de nos travaux sur les PIEAFP de 2023. Nous surveillerons également de près le provisionnement pour pertes de crédit attendues ainsi que les autres mesures du crédit de certaines petites et moyennes banques (PMB).

En ce qui concerne les banques à dimension plutôt internationale, nous examinerons les principales fonctions de trésorerie, y compris pour les filiales américaines et latino-américaines. Nous augmenterons la portée de notre évaluation du plan de financement d'urgence, et nous évaluerons les pratiques de gestion du risque de taux d'intérêt structurel. Nous réaliserons des examens des prêts RESL au regard de certaines BIS, nous élargirons la portée de notre couverture des prêts aux grandes entreprises et des prêts commerciaux, et nous entreprendrons un certain nombre d'examens du risque de marché lié aux activités de négociation.

S'agissant à la fois des banques à dimension plutôt nationale et des banques à dimension plutôt internationale, nous suivrons de près et évaluerons les mesures correctives prises à l'égard des constatations issues de nos plus récents travaux de surveillance. Cela inclut les mesures prises à l'égard des pratiques de gestion des comptes de prêts immobiliers commerciaux et résidentiels, des méthodes de provisionnement pour pertes de crédit attendues, des plans de financement d'urgence, des liquidités intrajournalières et de l'audit interne.

Nous surveillerons les positions de fonds propres, de liquidités et de financement des institutions, l'objectif étant de vérifier si ces dernières peuvent faire face à des situations de tensions graves, mais vraisemblables, et notamment à la détérioration prévue des conditions de crédit.

Résilience opérationnelle

Nous évaluerons l'état de préparation des banques face au cyberrisque et au risque lié aux technologies ainsi que leur capacité à rétablir rapidement les fonctions essentielles après des perturbations et des menaces d'origine externe. Nous établirons l'ordre de priorité des examens à effectuer à ce titre selon le risque et la nécessité de combler les lacunes de nos évaluations actuelles dans ces domaines. Dans le cadre de nos activités de surveillance, nous évaluerons les plans de continuité des activités de l'ensemble des BIS.

Gouvernance du risque

En collaboration avec des spécialistes, nous axerons nos travaux sur l'efficacité des fonctions de supervision de la gestion du risque et de la conformité, plus particulièrement de la conformité à la réglementation (y compris la réglementation sur la lutte contre le blanchiment d'argent), de même que de l'audit interne. Ces analyses pourraient être réalisées dans le cadre d'examens pansystémiques. Les travaux de surveillance en matière d'intégrité et de sécurité susmentionnés orienteront aussi notre évaluation de la gouvernance des banques, notamment en ce qui concerne la supervision de leurs activités à l'étranger.

Autres risques

Nous effectuerons un examen pansystémique des processus de quantification du risque climatique et des dispositifs de contrôle utilisés par les BIS pour déterminer et mesurer l'incidence actuelle et l'incidence potentielle future des risques climatiques (par exemple, risque opérationnel, de crédit, de marché, d'assurance).

Examens à l'initiative du Groupe d'encadrement et de suivi attentif

Le Groupe d'encadrement et de suivi attentif (GESA) continuera d'effectuer des examens de type « une journée auprès d'une institution » afin d'achever les évaluations de la résilience opérationnelle des assureurs et des banques de la classe 4. Dans le cas des succursales aux prises avec des lacunes importantes ou des problèmes de nature opérationnelle, nous continuerons de mener des activités de suivi et des examens administratifs axés sur le risque, afin de mettre nos évaluations du risque à jour. Nous assurerons un suivi des mesures recommandées à l'égard des prêts commerciaux immobiliers et des PIEAFP des banques. Enfin, nous harmoniserons les travaux de surveillance avec ceux des secteurs de l'assurance et des banques à dimension plutôt nationale, le cas échéant.

Préparation aux crises

La préparation aux crises demeure un dossier central, aussi bien pour le secteur de l'assurance que pour le secteur bancaire. Les surveillants du secteur de l'assurance aideront le Groupe de préparation aux crises (GPC) à établir des attentes à l'égard de la planification des mesures de redressement et des GGC, en se concentrant sur les GAEL. Les surveillants du secteur bancaire collaboreront avec le GPC afin de mettre à jour les attentes du plan de redressement, y compris des mesures d'assurance de la proportionnalité et des améliorations au niveau de la tenue à jour et de la mise à l'essai du plan. Les surveillants des BIS mondiales appuieront le GPC dans le cadre de ses missions auprès des membres des GGC, afin d'assurer une coordination transfrontalière efficace des activités de redressement et de résolution.

Lois applicables

Dans le cadre de nos travaux de surveillance visant plus de 400 institutions financières et 1 200 régimes de retraite, nous nous conformons aux lois applicables aux banques (*Loi sur les banques* (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/b-1.01/>)), ainsi qu'à celles applicables aux sociétés de fiducie et de prêt (*Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/t-19.8/>)), aux assureurs (*Loi sur les sociétés d'assurance* (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-11.8/>)) et aux régimes de retraite (*Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-7.01/>) et *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension* (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-87-19/index.html>)) sous réglementation fédérale. De même, nous nous attendons à ce que les cadres et pratiques en matière de gestion de la conformité à la réglementation des institutions respectent les lois, les règles, les règlements et les pratiques prescrites dans l'ensemble des territoires où une institution mène ses activités.

Les chargés de surveillance du secteur de l'assurance effectuent des évaluations du risque pour plus de 700 opérations liées au fonctionnement du régime des actifs placés en fiducie des succursales d'assureurs et aux opérations de réassurance avec apparenté

(comme le régime de la présomption d'agrément, PA-21).

Gestion des lacunes et recommandations liées à l'établissement de nouvelles entités, à des acquisitions ou à l'utilisation du capital

Tous les secteurs continueront de faire le suivi des recommandations ouvertes et chercheront à atteindre les objectifs établis relativement à la gestion des lacunes.

Les surveillants des secteurs bancaire et de l'assurance participeront à l'évaluation du risque et à la préparation des notes de transmission dont nos collègues du Secteur des mesures de réglementation ont besoin pour formuler des recommandations au surintendant ou au ministre des Finances à l'égard d'opérations liées à l'établissement de nouvelles entités, à des acquisitions ou à une utilisation du capital.

Date de modification :

2025-03-13